

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019

Date de convocation :
4 décembre 2019

Date d'affichage :
4 décembre 2019

Nombre de délégués :

En exercice	:	58
Présents	:	33
Pouvoirs	:	03
Absents ou excusés	:	22

Objet :

Convention Certificats
d'Economie d'Energie (CEE)

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Musée Art du Chocolat de Lisle sur Tarn, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, CABOT, GOURC, AUDARD, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, COMENT, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FORTANIER, LAGASSE, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, RAYJAUD, MAURY, MEYSSONNIE, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE et SABLAYROLLES formant la majorité des membres en exercice.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. BIAU a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. JAQUET a donné pouvoir à M. REYJAUD
- M. MAHOUX a donné pouvoir à M. MAYNADIER

Membres excusés : MME BOUSQUET, MM. BARROU, CHAMAYOU, SOULA, BERTHIER, TORRIJOS, ICHARD, SANCHEZ, COMBELLES, VIVAN, GOZE, BENAMAR, FARENC, ESCANDE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, PINEL, BIEZUS, BOZZO, DARGEIN – VIDAL et MYLONAS.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) d'accompagner les collectivités dans le mécanisme des économies d'énergies, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Collectivité/OPH/Autre éligible et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie (CEE).

Considérant la difficulté d'atteinte de la taille minimale d'un dossier de certificat d'économie d'énergie pour le dépôt auprès du pôle national des certificats d'économie d'énergie.

Considérant que la non atteinte de cette taille minimale induit un dépôt par voie dérogatoire qui est possible une fois par an.

Considérant que les dossiers de certificats d'économie d'énergie sont valables un an.

Considérant que ces dispositions légales induisent l'impossibilité de déposer un certain nombre de dossiers chaque année.

Le SDET propose aux membres du groupement CEE volontaires de déposer les CEE collectés par le SDET au titre de leur dépôt dérogatoire. Les modalités de participation à ce dispositif sont exposées dans une convention de dépôt tournant.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,
- **Vu** l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Le Comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de Convention de dépôt tournant proposé entre le SDET et les membres du groupement CEE volontaires.
- **AUTORISE** le Président à signer et à exécuter la Convention de dépôt tournant entre le SDET et les membres du groupement CEE volontaires, ainsi que leurs éventuels avenants.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 19 décembre 2019



Le Président

A. ASTIÉ